



**Réunion de la commission interdépartementale pour le développement durable « CIDD »
du 8 février 2018**

Compte-rendu

Liste de présence :

Ministère des Affaires étrangères et européennes - Direction de la Coopération au développement et de l'action humanitaire	Manu Tonnar	excusé
Ministère des Affaires étrangères et européennes - Direction politique	Marc Bichler	☒
Ministère des Affaires étrangères et européennes - Direction politique	Luc Dockendorf	☒
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs - Service d'économie rurale	Christine Herzeele	☒
Ministère de la Culture	Barbara Zeches	
MDDI - Département de l'Aménagement du Territoire	Liette Mathieu	☒
MDDI - Département de l'Environnement Biodiversité et ressources naturelles	Claude Origer	☒
MDDI - Département de l'Environnement	Jimmy Skenderovic	☒
MDDI - Département de l'Environnement Biodiversité et ressources naturelles	Eric Schauls	☒
MDDI - Département de l'Environnement	Marguy Kohnen	☒
MDDI - Département de l'Environnement	Karin Riemer	excusée

MDDI - Département des transports	Christian Mersch	☒
MDDI - Département des Travaux publics	Christian Ginter	Remplacée par Caroline Cantanhede
Ministère de l'Economie - Direction générale Energie	Tom Eischen	excusé
Ministère de l'Economie - Direction générale Energie	Georges Reding (supp.)	☒
Ministère de l'Economie - Direction générale Compétitivité	Pierre Thielen	☒
Ministère de l'Economie STATEC	Olivier Thunus	☒
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse Bureau de coordination des politiques éducatives	Anne Heniqui	☒
Ministère de l'Egalité des Chances	Eva Markusdottir	
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Cabinet ministériel	Gaston Schmit	☒
Ministère d'État - Secrétariat général du Conseil de Gouvernement	David DeNin	☒
Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région - Office Luxembourgeois de l'Accueil et de l'Intégration (OLAI)	Jean Lammar	
Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région - Solidarité	Brigitte Schmitz	☒
Ministère des Finances - Direction « Budget et place financière »	Jenny De Nijs	excusée
Ministère de l'Intérieur - Direction de l'Aménagement communal et du Développement urbain	David Hottua	excusé
Ministère de la Justice	Dina Ramcilovic	☒
Ministère du Logement	Annick Rock	

Ministère du Logement	Cathrin Nordmo (supp.)	☒
Ministère de la Santé	Anne Calteux	
Ministère de la Sécurité sociale	Abílio Fernandes	excusé
Ministère des Sports - Administration générale	Rob Thillens	Remplace par Maggy Husslein
Ministère du Travail	Jacques Brosius	remplacé par Nico Fehlen

Ordre du jour:

1. Adoption de la réunion du 26 octobre 2017
2. Adoption des fiches techniques des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable
3. Evaluation de l'état de mise en œuvre sur base des fiches techniques de suivi des objectifs de développement durable
4. Structure du prochain plan national pour un développement durable
5. Processus et calendrier des réunions
6. Divers

1. Adoption du rapport du 26 octobre 2017

Après le remplacement du terme «étudiants» par «élèves» sous le point éducation, le rapport a été adopté et va être transmis à la Chambre des Députés et rendu publique sur le site internet www.emwelt.lu.

2. Adoption des fiches techniques des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable

Fiche - ODD 1

Dans la limite du possible il faudrait ajouter l'indicateur de privation matérielle sévère dans le tableau.

Fiche - ODD 2

Les données actualisées des surfaces soutenues par des mesures agri-environnementales sont disponibles et seront fournies dans le meilleur délai.

Fiche - ODD 11

Une différence est constatée entre les données de taux d'artificialisation du territoire dont dispose le département de l'aménagement du territoire du MDDI avec celles de Statec. Cette divergence relève du fait que les calculs du département du territoire sont basés sur le taux de perméabilité et ceux du Statec sont basés sur le taux d'artificialisation de l'OBS. Il est difficile de prendre en considération le taux de perméabilité car des séries chronologiques pour cet indicateur ne sont pas disponibles. Un commentaire dans ce sens est introduit dans la fiche technique relative à l'ODD 11.

Fiche - ODD 16

En ce qui concerne les données des victimes de la maltraitance, il faudrait faire une demande officielle au parquet général par biais d'instruction afin de pouvoir obtenir les chiffres officiels.

Le délai pour les commentaires écrits sur les fiches techniques des indicateurs et fixé pour le 8 mars 2018.

3. Evaluation de l'état de mise en œuvre sur base des fiches techniques de suivi des objectifs de développement durable

Pour avoir un aperçu sur l'état de lieu des ODD au niveau national, un graphique mesurant la tendance des indicateurs retenus sur base des données disponibles a été élaboré. Quatre différents niveaux d'évaluation tels que retenus dans les fiches techniques sont représentés. (Clairement favorable, pas ou modérément favorable, modérément défavorable, clairement défavorable).

4. Structure du prochain plan national pour un développement durable

Un plan de travail et une structure provisoire sont présentés aux membres du CIDD. Il est prévu de présenter le 3^{ème} PNDD avant les congés d'été au conseil de gouvernement.

Il est proposé de ne pas aller dans la granularité de mesures précises pour le prochain PNDD, tel que cela a été le cas pour le Plan national pour un développement durable de 2010.

Pour le PNDD 3, il est proposé de mettre en évidence la mise en œuvre de politiques que nous définissons comme « pierres angulaires » (Bausteine en DE) pour un développement durable en lien avec les « chantiers » (voir slide 4 de la présentation) sur lesquels le Gouvernement travaille en vue de contribuer au développement durable et de mettre en œuvre l'Agenda 2030.

La nouvelle structure aura plusieurs changements par rapport à la version de 2010 du PNDD.

Six champs (assurer l'inclusion sociale et une éducation pour tous, diversifier l'économie, planifier et coordonner l'utilisation du sol, assurer une mobilité durable, arrêter la dégradation de notre environnement, protéger le climat) tels que retenus dans le rapport de la mise en œuvre de l'agenda 2030 adopté par le Gouvernement en mai 2017, sont proposés en tant que chantiers prioritaires d'action. D'autres chantiers restent à être identifiés.

Les mesures emblématiques comprennent toutes les actions et projets horizontaux qui ont un caractère transformatif et qui contribuent à la mise en œuvre des ODD. Par exemple, les projets financés par le Fonds climat et énergie, projets de coopération, le pacte climat.

Les parties prenantes et la société civile participent également au processus d'élaboration et contribueront pour leur part tout au long du processus de la mise en œuvre et de suivi. Deux ateliers de travail seront organisés, notamment le 22 février et le 19 avril 2018.

Structure provisoire du 3^e PNDD proposée, sachant que les changements sont possibles au cours du processus participatif.

- I. Introduction et contexte
- II. Les enjeux du développement durable
 - Analyse des lacunes
 - Définition des chantiers de développement durables
- III. Une stratégie et des objectifs
 - Agenda 2030 et ses 17 objectifs de développement durable
 - Pierres angulaires de l'action gouvernementale
 - Mesures emblématiques
- IV. Une vision commune
 - Les parties prenantes et l'Etat
 - Les engagements
 - Les responsabilités
- V. Un suivi méthodique
 - Les indicateurs
 - Un contrôle quant à la durabilité

Certains participants ont salué la proposition de la future structure du plan et se sont interrogés sur l'échéance du plan et sur le lien avec le 2^{ème} PNDD. Il est constaté que la loi prévoit une période de 5 années. Considérant, que l'agenda 2030 est un plan à l'horizon de 2030 avec un processus de suivi et d'évaluation prévu par l'ONU, des révisions sont à envisager.

D'autres participants ont mis l'accent sur l'importance des nombreux projets horizontaux p.ex dans le domaine de la santé ou de l'éducation qui contribuent de façon multidimensionnel à la mise en œuvre des ODD et qui doivent être pris en compte.

Les membres de la CIDD sont priés d'envoyer toutes les mesures et actions existantes, ou en cours d'élaboration, relevant de leur département et qui ont un lien direct avec le futur PNDD, pour le 31 mars 2018 au plus tard.

Les contributions des membres de la CIDD en vue de la rédaction du plan, il est proposé de suivre une même structure selon les questions d'orientation suivantes :

- Quelle cible retenue comme pertinente par la CIDD est visée par la politique de développement durable (« pierre angulaire ») que votre département ministériel/votre administration va mettre en œuvre ?
- Sur quel chantier estimez-vous que votre département ministériel/votre administration agit avec votre « pierre angulaire » ?
- Si ce chantier n'a pas encore été mentionné dans le cadre du rapport de mise en œuvre, veuillez identifier et nommer ce chantier.
- Quel défi (objectif/cible) de développement durable est ainsi relevé ?

5. Processus et calendrier des réunions

Délai pour les commentaires écrits sur les fiches techniques: 8 mars 2018

Délai mesures/actions de différents départements pour le 3^{ème} PNDD: 31 mars 2018

Prochaine réunion du CIDD est fixée pour le 26 avril 2018 : (intégration des propositions de la CIDD, finalisation de la structure pour le PNDD 3).